

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des tickets d'entrées donnant accès à la patinoire des Orres.

La langue des documents contractuels est le français.

L'utilisation d'un ticket d'entrée implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée, le titulaire, de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation ainsi que des consignes de sécurité affichées à l'extérieur du bâtiment de la patinoire, sans préjudice des voies de recours habituelles.

ARTICLE 1 - ACCES – HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires et jours d'ouverture sont disponibles à l'entrée de l'établissement, sur le site www.lesorres.com rubrique activités ainsi que sur l'application des Orres. Ils varient selon les jours et les périodes de l'année. Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par la patinoire, l'utilisateur devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autre personne que le personnel de la patinoire (sauf dans le cadre de la vente de Passep'Orres).

Par ailleurs, des fermetures de la patinoire pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation.

ARTICLE 2 - TICKET ET TARIFS

Le ticket d'entrée donne accès, pendant sa durée de validité et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, à la patinoire des Orres.

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'entrée de l'établissement et sont fixés par le propriétaire de l'établissement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés.

L'obtention de tout titre à tarif particulier (offert, réduit, etc.) est strictement soumise à la présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille, etc.). Si une ou plusieurs informations sont manquantes, l'émission du titre ne pourra avoir lieu.

Pour tout porteur d'une carte ORANGE ou CMI (stationnement, priorité ou invalidité), il est appliqué 50% de remise sur le tarif d'accès à la patinoire. S'il est également mentionné sur la carte « besoin d'un accompagnant », le forfait de l'accompagnant est offert dans la mesure où il s'agit du même forfait que le porteur de la carte. Ces offres ne sont valables qu'à l'accueil de la patinoire.

Dans le cas où vous ne serez pas en mesure de fournir ces justificatifs, la réduction ne vous sera pas accordée. **Aucun remboursement ou réclamation ne sera accepté à posteriori.**

Il appartient au titulaire de s'informer sur les animations et les tarifs proposés (tarifs publics affichés aux points de vente de la société. Ils sont également consultables sur le site www.lesorres.com) et de sélectionner les plus avantageux pour lui. Le personnel de la SEMLORE ne peut être tenu pour responsable du choix du titulaire.

La carte 6 entrées a une durée de validité égale à la saison en cours (saison hiver ou saison été). Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour. Elle n'est pas nominative.

La carte annuelle est nominative et a une durée de validité égale à la saison en cours (de décembre à août).

Des tarifs « groupe » sont pratiqués aux professionnels et associations pour un minimum de 20 personnes (un seul paiement accepté). De tarifs « scolaires » sont pratiqués aux écoles, collèges et lycées sans minimum de personnes mais valable uniquement dans le cadre scolaire.

ARTICLE 3 - AFFUTAGE DE PATINS

La patinoire propose un affutage de patin à glace pour les usagers possédant leurs propres patins à glace. Prestation payante et sans réservation.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en devises Euro. Soit par :

- ✓ Chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre de la SEMLORE (pour tout paiement supérieur à 15 €, présentation d'une pièce d'identité obligatoire)
- ✓ Espèces Euros
- ✓ Carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard uniquement)
- ✓ Chèques-vacances émis par l'ANCV (hors Coupon Sport)

ARTICLE 5 – RESPECT DES CONDITIONS D'ACCES ET CHARTE DE BONNE CONDUITE

L'âge minimal pour accéder à la patinoire est de 3 ans. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte sur la glace. Le port du casque est obligatoire jusqu'à 11 ans inclus. Le port des gants et du pantalon est fortement recommandé pour tous les patineurs sur la piste de glace.

En outre, il n'est pas recommandé de porter de longues écharpes ainsi que des mitaines.

Il est porté à connaissance des usagers les conditions d'accès et charte de bonne conduite (affichées à l'extérieur de la patinoire). Les usagers se doivent de respecter ces consignes. La Patinoire est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des conditions d'accès et charte de bonne conduite ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par une des installations de la patinoire, le titulaire doit faire constater sans délai le préjudice au personnel et remplir la déclaration d'accident.

ARTICLE 6 - INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE

En cas d'interruption du service de la patinoire, les titulaires d'un ticket d'entrée délivré le jour-même pourront se voir proposer un « dédommagement » du préjudice subi en cas d'arrêt complet et consécutif des installations supérieur à une demi-journée et jusqu'à la fin du jour concerné ; la mise en œuvre de ce dédommagement étant validée en fin de journée. Le titulaire pourra dans ce cas bénéficier sur justificatif (production du ticket de caisse reçu) :

- d'un avoir en ticket d'entrée patinoire
- d'un remboursement du ticket d'entrée patinoire.

ARTICLE 7 - RECLAMATIONS

Une carte répertoriant les coordonnées du service "Ecoute Client" est à votre disposition à l'Office de Tourisme Les Orres 1650 et au point informations aux Orres 1800. Toute réclamation doit être adressée dans un délai de 2 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice. Toute réclamation portant sur l'achat d'un ticket d'entrée doit être accompagnée d'une copie du ticket de caisse de l'achat.

La carte contient les coordonnées du service "Ecoute Client" :
Office de tourisme des Orres,
Service « Ecoute clients »
05200 Les Orres

Ou par e-mail à l'adresse suivante : ecouteclient@lesorres.com

Le délai de traitement des réclamations est d'un mois à compter de leur réception.

Après avoir saisi le service "Ecoute Client" et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

ARTICLE 8 - REMBOURSEMENT

Tout ticket d'entrée délivré qui aurait été utilisé même partiellement, ne sera ni remboursé, ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit ticket d'entrée.

ARTICLE 9 - EXCLUSION

En cas de fraude ou de tentative de fraude, d'inobservation des consignes, de non-respect des conditions d'accès, de la charte de bonne conduite et des conditions générales d'utilisation, la SOCIETE se réserve le droit d'interdire aux contrevenants l'accès à la Luge L'ORRIAN EXPRESS.

ARTICLE 10 - COVID-19 : Respect des mesures et règles sanitaires -DISPOSITIONS PARTICULIERES

Dans le cadre de la crise sanitaire, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la SEMLORE a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène et de distanciation physique dites « barrières ». Tout titulaire d'un ticket d'entrée est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires (dont le port du masque obligatoire à partir de 6 ans). A ce titre, le titulaire s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par la SEMLORE et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation. Tout titulaire qui ne respecte pas ces consignes se verra refuser l'accès à l'établissement.

ARTICLE 11 – PASS SANITAIRE & PASS VACCINAL

A partir du lundi 24 janvier 2022, pour accéder à l'établissement, les personnes de 16 ans et plus devront être détentrices d'un pass vaccinal, et non plus d'un simple pass sanitaire.

Le pass vaccinal s'acquiert :

- Soit par schéma vaccinal complet
- Soit par un certificat de rétablissement de la covid, de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Les personnes âgées de 12 à 15 ans (inclus) devront être détentrices d'un simple pass sanitaire. Ce dernier s'acquiert de la même façon que le pass vaccinal ou bien par un test négatif de moins de 24 heures (PCR, antigénique, ou autotest supervisé par un professionnel de santé dans les conditions prévues par décret).

Conformément à la réglementation en vigueur les personnes soumises à cette obligation et ne pouvant pas présenter un pass sanitaire ou vaccinal valide lors de la vérification se voient refuser l'accès à l'établissement. Les décisions gouvernementales peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Pour plus d'informations, consultez le protocole sanitaire en vigueur. (<https://www.lesorres.com/fr/covid-19-informations>)

ARTICLE 12 - PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la société pour la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir.

Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques.

Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur titulaire sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté, le titulaire du titre (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de la Société, en écrivant par mail à infos@lesorres.com ou à l'adresse suivante :

SEMLORE
4 allée des mélèzes
Bâtiment administratif
05200 LES ORRES

Responsable des traitements : SEMLORE

Finalité des traitements : gestion des fichiers clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret N° 2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande auprès de la Société susvisée.

Xavier Corne,
Directeur SEMLORE

SEMLORE
Bâtiment Administratif
05200 LES ORRES
Tél. : 04 92 44 00 39
Fax : 04 92 44 16 13
infos@lesorres.com